

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-101

PUBLIÉ LE 3 MAI 2024

Sommaire

Ecole nationale des finances publiques /

58-2024-04-29-00004 - Modification de la décision de délégation de signature du 13 mars 2024 (5 pages)

Page 3

Ecole nationale des finances publiques

58-2024-04-29-00004

Modification de la décision de délégation de
signature du 13 mars 2024

{signataire}

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
PÔLE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES
10, rue du Centre
93464 Noisy-le-Grand CEDEX

Noisy-le-Grand, le 29 avril 2024

**Modification de la décision de délégation de signature du 13 mars 2024
publiée dans le RAA spécial N° 58-2024-058 du 19 mars 2024**

L'administrateur de l'État, directeur de l'École nationale des finances publiques,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 4 août 2010 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « École nationale des finances publiques » ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret du 23 novembre 2020 portant détachement et nomination de M. Yannick GIRAULT en qualité de directeur de l'École nationale des finances publiques.
Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Décide:

Article 1. – Délégation de signature à l'établissement de l'ENFiP dénommé Centre de Formation professionnelle de Nevers et ses antennes

Le directeur du Centre de Formation professionnelle de Nevers assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement de Nevers et de ses antennes à Noisy-le-Grand et à Noisiel.

A ce titre, délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement et de ses antennes, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Article 2 - Délégations nécessaires à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement Centre de Formation professionnelle de Nevers et de ses antennes

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans les tableaux aux conditions précisées ci-après.

2.1. Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service de la décision du 29 avril 2024 ci-dessus, demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les contrats relevant de la programmation immobilière ;
- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 20 000€ HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

2.2. Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels ainsi que les états liquidatifs de rémunérations ou d'indemnités des intervenants, aux personnes désignées et dans les limites précisées pour chacune d'elles dans les tableaux ci-après.

Article 3. – La présente décision prend effet le 1^{er} juin 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Nièvre.

Le directeur de l'ENFIP



Yannick GIRAULT

Structure	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
Centre de formation professionnelle	Jean-Jacques VILLETTE	administrateur de l'État	directeur de l'établissement et de ses antennes jusqu'au 31 mai 2024.	<ul style="list-style-type: none"> - tous actes relatifs à la gestion administrative de l'établissement et de ses antennes; - décisions de dépenses de l'établissement et de ses antennes d'un montant inférieur ou égal à 20 000€ HT .
	Stéphanie AUGÉ	administratrice de l'État	Directrice de l'établissement par intérim à compter du 1 ^{er} juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> - tous actes relatifs à la gestion administrative de l'établissement et de ses antennes; - décisions de dépenses de l'établissement et de ses antennes d'un montant inférieur ou égal à 20 000€ HT .
	Sophie THUILLIER	directrice hors classe des services de greffe judiciaires détachée dans le grade des administrateurs des finances publiques adjoints	adjointe au chef de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> - reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Jacques VILLETTE jusqu'au 31 mai 2024. A compter du 1^{er} juin Mme Stéphanie AUGÉ - validation des frais déplacements
	Miriam AMZIANE	inspectrice principale des finances publiques	chargé organisation et coordination stages	<ul style="list-style-type: none"> - reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Jacques VILLETTE jusqu'au 31 mai 2024, à compter du 1^{er} juin Mme Stéphanie AUGÉ et de Sophie THUILLIER
	Véronique MATHEVET	inspectrice principale des finances publiques	chargée organisation et coordination stages	<ul style="list-style-type: none"> - reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Jacques VILLETTE jusqu'au 31 mai 2024, à compter du 1^{er} juin Mme Stéphanie AUGÉ et de Sophie THUILLIER

Structure	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
Centre de formation professionnelle	Émeline BRISSAUD	inspectrice des finances publiques	porteur de carte d'achat	<ul style="list-style-type: none"> - reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Jacques VILLETTE jusqu'au 31 mai 2024, à compter du 1^{er} juin Mme Stéphanie AUGE et Sophie THUILLIER - expression des besoins d'achats et constatations du service fait achat par carte validation des frais de déplacements, décisions de dépenses de l'établissement et de ses antennes d'un montant inférieur ou égal à 10 000€ HT
	François DUPHIL-BELLON	inspecteur des finances publiques	porteur de carte d'achat	- achats par carte
	Dominique BAUDY	contrôleur principal des finances publiques	membre de l'équipe en charge des ressources humaines et budgétaires ; approvisionneur-réceptionneur ; porteur de carte d'achat	<ul style="list-style-type: none"> - expression des besoins d'achat et constatation du service fait - achats par carte
	Magali DOUSSOT	contrôleuse principale des finances publiques	membre de l'équipe en charge des ressources humaines et budgétaires ; approvisionneur-réceptionneur	- expression des besoins d'achat et constatation du service fait
	Isabelle BELESTIN	agente administrative principale des finances publiques	membre de l'équipe en charge des ressources humaines ; porteur de carte d'achat ; approvisionneur-réceptionneur	<ul style="list-style-type: none"> - achats par carte - expression des besoins d'achat et constatation du service fait - validation des frais de déplacements

Structure	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
	Sylvie GRANDFOND	agente administrative principale des finances publiques	membre de l'équipe en charge des ressources humaines	- validation des frais déplacements
	Brigitte VEAUX	agente administrative des finances publiques	secrétariat du directeur porteur de carte d'achat	- achats par carte